

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 décembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT AU
TITRE DES FONDS
LOCAUX DE LA CAF
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS.
« DIAGNOSTIC
PORTANT SUR
L'OPTIMISATION DU
FONCTIONNEMENT
DES
ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT
MUNICIPAUX ».

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS (à partir de 20h40), Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE (à partir de 20h15), Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel BENHAROUS par Patrick CARROUER (jusqu'à 20h40), Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Camille FALQUE par Madeline DA SILVA (jusqu'à 20h15), Narcisse NGAKA par Christian LAGRANGE, Delphine PUPIER par Isabelle DELORD, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS:

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Gérard MESLIN

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D187-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS LOCAUX DE LA CAF DE LA SEINE-SAINT-DENIS. « DIAGNOSTIC PORTANT SUR L'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT MUNICIPAUX ».

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville des Lilas, concernant la réalisation d'un diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention,

Monsieur Patrick CARROUER s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention pour le financement de ce diagnostic

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la commune.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Le trésorier municipal de la ville des Lilas et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **22 DEC. 2017**
- et de son affichage le **26 DEC. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D187-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

Abstentions

1 NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20171220-D187-17-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

